



La Municipalité de *Saint-Apollinaire*

11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152

www.st-apolinaire.com

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 2 octobre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, 94, rue Principale.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 5 335 721 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière, situé au 41, rue Principale. Le demandeur a fait une demande de dérogation mineure (Règl. 595-2007) afin de réduire la largeur d'un lot partiellement enclavé hors périmètre d'urbanisation à l'intérieur d'un îlot déstructuré, d'autoriser deux lots partiellement enclavés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de formes irrégulières et de réduire la marge de recul arrière d'un bâtiment principal.

Règlement de lotissement	Normes du règlement	Projet	Dérogation demandée
N° 591-2007	Pour un lot partiellement enclavé, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et dans les îlots déstructurés, la largeur minimale de la ligne donnant sur la rue est de 18 mètres.	5.79 m	12.21 m
	Les nouveaux terrains créés après l'entrée en vigueur du présent règlement doivent être lotis selon une forme rectangulaire et régulière dont les lignes sont droites, rectilignes et non brisées.	Lotir 2 lots partiellement enclavés de formes irrégulières dont les lignes sont brisées	n/a
Règlement de zonage	Marge de recul arrière minimale	Marge de recul arrière projetée	Dérogation demandée
N° 590-2007	8 m	4.57 m	3.43 m

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 18 septembre 2018.


Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal, sur notre site internet, ainsi que dans le journal local L'Apollinairois de septembre.

Donné à Saint-Apollinaire le 18 septembre 2018.


Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

S'unir pour réussir!